



Bulletin Officiel

N° 3667 Jeudi 19 Aout 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

OBLIGATIONS DES SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2
RELATIVES A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2010

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI LEASING 2010/1 3-5

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 6

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

- ARABIA SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**OBLIGATIONS DES SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIVES A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2010**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papier et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2010**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE Attijari Leasing 2010/1

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Attijari Leasing tenue le 18 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de Dinars « 60 000 000 DT » et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et les conditions de leurs émissions. Le conseil d'administration du 07 juin 2010 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire de 30 millions de dinars, aux conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «Emprunt obligataire Attijari Leasing 2010/1»

Montant : 30.000.000 dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- Taux annuel brut de **5,30%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2010 qui est égale à 4,2392%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,2392%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,30% l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt : La duration de l'«Emprunt obligataire Attijari Leasing 2010/1» est égale à 2,806 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 15/09/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 15/09/2010 soit la date limite de clôture des souscriptions.

- Suite -

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15/09/2015.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 15 septembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 15/09/2011

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le 31/08/2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 15/09/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/09/2010 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 31 août 2010 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations Attijari Leasing 2010-1 seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur, alors que la retenue à la source opérée au titre des sommes revenant aux personnes qui bénéficient de la déduction totale des bénéfices d'exploitation, telles que les entreprises totalement exportatrices ou celles implantées dans les zones de développement régional, constitue une avance à valoir sur l'impôt dû. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garanties bancaires : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: Le 07 mai 2010 Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BB + (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

La note à LT «BB+ » correspond, sur l'échelle de notation Fitch ratings, à des Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

- Suite -

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heures du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa Bank (AWB, 'BB+' / Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari Bank Tunisie (ABT).

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 18 juin 2010 la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution stable à l'emprunt obligataire objet de la présente émission.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège social de la société, Rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing demandera l'admission de l'emprunt « Attijari Leasing 2010-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2010-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **10/709** en date du **17/08/2010** et du document de référence enregistré par le CMF sous le numéro **10/012** en date du **16 août 2010** sont mis à la disposition du public auprès d'Attijari Leasing – Rue du Lac d'Annecy-1053- Tunis, Les Berges du Lac et auprès d'Attijari Intermédiation- Résidence OMAR Blac A 2^{ème} étage, Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis, ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS DES SOCIETES (suite)

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Emprunt Subordonné Amen Bank 2010 »

AMEN BANK porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Amen Bank 2010» de D. 80 000 000, ouvertes au public le 02 août 2010, ont été clôturées le **17 août 2010**.

2010 - AS - 903

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 AOUT 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,582%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,580%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,578%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,574%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,572%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,570%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,567%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,565%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,562%	997,549
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,561%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,623%	1 019,834
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,733%	1 005,890
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,798%	1 036,895
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,854%	1 086,116
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,880%	1 116,444
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,945%	1 080,204
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,212
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 081,160
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,251
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 108,264
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		999,107

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	133,592	133,603		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,616	11,616		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,200	1,201		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,171	32,174		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,277	44,280		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,054	168,287		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	706,494	705,550		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	143,623	143,707		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	131,945	132,096		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,151	118,310		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,861	117,045		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	113,424	113,681		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 260,750	1 267,150		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 201,467	2 230,611		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	122,597	122,881		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	122,733	123,031		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 138,605	1 137,804		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	130,418	129,795		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	167,405	167,387		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,750	15,183		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 856,091	5 858,410		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 633,297	6 632,609		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,377	2,375		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,882	1,881		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,218	1,202		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,811	106,821
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,089	103,100
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,608	103,618
29	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,615	101,625
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,191	102,202
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	105,360	105,369
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,440	102,450
31	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,517	102,528
32	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,686	102,697
33	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,463	104,473
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,504	101,514
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,822	102,834
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,735	102,744
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,762	104,772
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,732	104,741
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,579	101,586
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,651	101,660
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,958	102,968
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,040	101,051
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,929	104,938
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,907	102,915
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,307	101,317
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,186	103,197
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,346	103,355
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,809	100,818

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,411	10,411
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,565	102,576
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,909	
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,578	100,649
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	77,159	77,067
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	162,384	162,176
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 599,798	1 600,418
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,919	115,057
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	124,304	124,460
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	106,717	107,025
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,505	16,535
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	285,693	285,840
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,767	53,891
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 301,670	2 302,704
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,844	79,975
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,091	59,092
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,374	104,487
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,303	115,464
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	113,500	113,724
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,852	11,856
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,002	13,001
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,252	17,239
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,045	18,040
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,604	12,635
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	132,473	132,575
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	135,035	135,242
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,042	130,334
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,124	21,152
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	103,221	103,162
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	108,973	108,953
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	149,510	149,268
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,688	10,698
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	127,499	127,185
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	118,589	118,499
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	176,633	177,242
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	156,042	156,460
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	136,536	136,753
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 194,314	10 217,298
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	172,854	172,865
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 482,928	1 482,210
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	107,107	107,137
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	111,499	111,460
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 345,465	10 336,595

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ARABIA SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « Arabia SICAV », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos 30 juin 2010, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 30 Juin 2010, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 7 557 338, dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date, à 87 169, dinars

Nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « Arabia Sicav » au 30 Juin 2010.

Aussi, devons nous remarquer que :

- 1) les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable à partir de 2011 des Billets de trésorerie contractés antérieurement, d'un montant net d'intérêts, de 425 000, dinars
- 2) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au 30 Juin 2010, 25.14 % des actifs.
- 3) Les parts sociales et actions dans les OPCVM représentent au 30 juin 2010, 9.75 % des actifs nets.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Samia BELHADJ

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
BILAN
ARRETE AU 30/06/2010
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 391 206	3 372 791	4 333 961
b- Obligations et valeurs assimilées	269 670	387 606	268 363
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	1 557 828	2 000 211	1 529 230
b- Disponibilités	359 447	353 758	570 510
AC3- Créances d'exploitation	45 407	127 410	9 472
TOTAL ACTIF	7 623 558	6 241 775	6 711 536
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	66 220	54 940	59 079
PA2- Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF	66 220	54 940	59 079
ACTIF NET			
CP1- Capital	7 470 168	6 128 523	6 578 955
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0	
b- Sommes distribuables de l'exercice	87 169	58 312	73 503
ACTIF NET	7 557 338	6 186 835	6 652 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	7 623 558	6 241 775	6 711 536

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2010

(Exprimé en dinars)					
	<u>01/04/2010</u> <u>30/06/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/06/2010</u>	<u>01/04/2009</u> <u>30/06/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>30/06/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	95 274	95 274	84 313	84 313	98 360
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 074	6 138	4 536	9 279	17 247
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	26 853	47 618	9 707	13 384	53 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	125 201	149 031	98 556	106 977	168 683
CH 1- Charges de gestion des placements	29 313	52 555	24 034	41 080	87 411
REVENU NET DES PLACEMENTS	95 888	96 476	74 522	65 897	81 272
PR 3- Autres produits					8 897
CH 2- Autres charges	5 186	9 906	4 808	8 911	18 558
RESULTAT D EXPLOITATION	83 381	86 570	69 714	56 986	71 610
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	600	599	1 326	1 326	1 892
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	83 982	87 169	71 040	58 312	73 503
				0	
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	74 249	-33 720	320 708	460 542	561 987
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	312 870	658 667	135 094	258 818	619 259
- Frais de négociation	-9 865	-17 016	-6 770	-9 317	-20 774
- Régularisation des sommes non distribuables	16 816	17 818	43 744	43 742	43 744
- régularisation du sommes distribuables	-716	0	2	0	
- Droit d'entrée	2 589	2 794	4 949	4 949	4 949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	479 926	715 712	568 768	817 045	1 282 667

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2010

	<u>01/04/2010</u> <u>30/06/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/06/2010</u>	<u>01/04/2009</u> <u>30/06/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>30/06/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>
AN					
1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS</u>					
<u>D'EXPLOITATION</u>					
a- Resultat d 'Exploitation	83 381	86 570	69 714	56 986	71 610
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	74 249	-33 720	320 708	460 542	561 987
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	312 870	658 667	135 094	258 818	619 259
d- Frais de négociation de titres	-9 865	-17 016	-6 770	-9 317	-20 774
AN					
2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-73 503	-73 503	-93 543	-93 543	-93 543
AN					
3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
- Capital	242 646	262 671	450 665	450 665	450 665
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	16 816	17 818	100 631	100 631	100 633
- Régularisation des sommes distribuables	-116	599	1 892	1 892	2 458
- Droits d'entrée		2 794		4 949	4 949
b- Rachats					
- Capital			-1 607	-1 721	-1 721
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			-56 887	-56 889	-56 889
- Régularisation des sommes distribuables				-566	-566

_ Droit de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	649 070	904 881	924 283	1 172 445	1 638 068
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début d'exercice	6 908 268	6 652 457	5 262 552	5 014 389	5 014 389
b- en fin d'exercice	7 557 338	7 557 338	6 186 835	6 186 835	6 652 457
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>					
a- en début d'exercice	94 878	94 588	86 672	86 674	86 674
b- en fin d'exercice	98 392	98 392	94 588	94 588	94 588
VALEUR LIQUIDATIVE	76,809	76,809	65,408	65,408	70,331
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	6,78%	10,31%	9,96%	14,91%	23,42%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 30/06/2010

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACI-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à 5 391 206 DT contre 3 372 791 DT au 30/06/2009, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/06/2010	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
ADWYA	30 968	213 077	210 428	2,76%	0,28%
ASSAD	51 000	565 605	569 466	7,47%	0,51%
ATL	14 482	79 186	84 937	1,11%	0,09%
ATTIJARI Bank	10 500	232 521	238 403	3,13%	0,03%
BNA	30 000	283 298	414 060	5,43%	0,09%
BT	15 000	150 303	153 825	2,02%	0,13%
BTE ADP	8 728	215 636	261 849	3,43%	0,87%
Carthage Cement	45 000	85 500	120 150	1,58%	0,03%
CIMENTS DE BIZERTE	78 663	792 581	569 756	7,47%	0,18%
MONOPRIX	1 000	29 932	52 324	0,69%	0,01%
SALIM	7 997	119 955	152 423	2,00%	0,30%
SERVICOM	5 000	16 253	28 545	0,37%	0,21%
SFBT	23 000	285 427	275 471	3,61%	0,04%
SIPHAT	1 999	33 187	31 884	0,42%	0,11%
SOMOCER	10 000	21 262	21 220	0,28%	0,04%
SPDIT	27 441	140 928	194 996	2,56%	0,10%
TINVEST	1 475	0	14 076	0,18%	0,15%
TL	2 875	69 933	99 461	1,30%	0,04%
TUNIS RE NS 2010	4 000	28 000	43 704	0,57%	0,04%
TPR	71 148	304 316	399 211	5,24%	0,19%
UIB	34 300	702 725	717 762	9,42%	0,19%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	83 821	1,10%	0,41%
FCP IRADETT 50	4 000	48 681	52 412	0,69%	4,40%
FCP IRADETT 20	4 920	55 272	58 996	0,77%	5,18%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	39 158	0,51%	3,40%
FCP IRADETT CEA	630	8 999	11 290	0,15%	1,84%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	491 580	6,45%	1,00%
TOTAL	486 865	4 949 281	5 391 206	70,72%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
CIL2005/1	1 500	90 000	93 590	1,23%	1,00%
UNIFACTOR 2006	4 000	160 000	163 893	2,15%	4,00%
UNIFACTOR 2008	200	12 000	12 186	0,16%	0,20%
TOTAL	5 700	262 000	269 670	3,54%	

PLACEMENTS MONÉTAIRES		1 500 000	1 557 828	20,43%	
DISPONIBILITES		354 107	359 447	4,71%	
Créances d'exploitation		45 407	45 407	0,60%	
TOTAL GENERAL		5 565 388	7 623 558	100%	

AC4-Note sur les autres Actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 425 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.
Au cours du 1er semestre 2010 ARABIA Sicav a encaissé 7 320 DT d'intérêts.
Le principal serait remboursé à partir de l'exercice 2011.

<u>PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	01/01/2010	01/01/2009
	30/06/2010	30/06/2009
Revenus des Actions	92 509	75 590
Revenus des titres OPCVM	2 766	8 723
Revenus des obligations	6 138	9 279
Revenus des autres valeurs		
TOTAL	101 412	93 593

<u>PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires</u>	01/01/2010	01/01/2009
	30/06/2010	30/06/2009
Revenu des Billets de Trésorerie	0	0
Revenu des autres Placements monétaires	40 298	13 384
Autres revenus	7 320	0
TOTAL	47 618	13 384

CPI- le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 2 ème trimestre de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/03/2010</u>	
Montant	6 831 578
Nombre de titres	94 878
Nombre d'actionnaires	31
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	242 646
Nombre de titres émis	3 514
Nombre d'actionnaires nouveaux	2
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	
Nombre d'actionnaires sortants	
<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	312 870
Régularisation des sommes non distribuables	16 816
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	74 249
Frais de négociation	-9 865
Régularisation des sommes distribuables	-716
Droit d'entrée	2 589
<u>Capital au 30/06/2010</u>	
Montant	7 470 168

Nombre de titres	98 392	
Nombre d'actionnaires	33	
CP2- Sommes distribuables	01/01/2010	01/01/2009
	30/06/2010	30/06/2009
Résultats distribuables	87 169	58 312
TOTAL	87 169	58 312
4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2010	01/01/2009
	30/06/2010	30/06/2009
Revenus des placements	149 031	106 977
Charges de gestion des placements	52 555	41 080
Revenu net des placements	96 476	65 897
Autres charges	9 906	8 911
Résultat d'exploitation	86 570	56 986
Régularisation du résultat d'exploitation	599	1 326
Sommes distribuables de la période	87 169	58 312
Frais de négociation	-17 016	-9 317
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-33 720	460 542
Plus Values réalisées sur cession de titres	658 667	258 818
Régularisation des sommes non distribuables	17 818	43 742
Régularisation des sommes distribuables		
Droit d'entrée	2 794	4 949
Résultat net de la période	715 712	817 045
Nombre d' Actions	98 392	94 588
Résultat par Action	7,274	8,638
CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2010	01/01/2009
	30/06/2010	30/06/2009
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	41 616	31 474
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	585	585